



[VERSION FRANÇAISE NON OFFICIELLE]

Le 13 novembre 2023

Grahame Johnson
Sous-ministre adjoint
Politique du secteur financier, Finances Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0G5
Envoyé par courriel

Monsieur le sous-ministre adjoint Johnson :

OBJET : L'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite (ACARR) demande à Finances Canada d'effectuer une vaste consultation relative à la décision de cesser l'émission d'obligations à rendement réel

L'ACARR est le principal organisme de défense d'un système de revenu de retraite équilibré, efficace et durable au Canada. Les promoteurs et les administrateurs des régimes de retraite des secteurs privé et public gèrent des régimes pour des millions de participants.

La présente sert de suivi à [la lettre qui avait été envoyée le 21 février 2023 à l'honorable Chrystia Freeland, vice-première ministre](#) et répond aux commentaires émis par le sous-ministre adjoint Grahame Johnson au Comité sénatorial permanent des finances nationales le 3 octobre 2023.

Comme nous l'avons mentionné dans notre lettre précédente, les pratiques robustes de gestion du risque font partie intégrante de la sécurité et de la viabilité des régimes de retraite. L'arrêt d'émissions d'obligations à rendement réel (ORR) au Canada réduit la sécurité des prestations de retraite en diminuant la capacité des promoteurs de régimes de retraite et des particuliers à gérer les risques. Plusieurs intervenants, y compris des membres de l'ACARR, ont été surpris par l'annonce de la cessation d'émissions d'ORR, car ils n'avaient pas été mis au courant du processus de consultation.

Nous recommandons à Finances Canada de lancer une consultation plus vaste et approfondie avec l'aide d'intervenants du marché financier pour déterminer la pertinence de l'émission d'obligations à rendement réel dans l'avenir.

Sécurité des prestations de retraite et gestion des risques

L'inflation représente un risque important pour tous les retraités, peu importe s'ils participent à un régime de retraite agréé ou non. Les ORR sont un outil important pour constituer un portefeuille équilibré qui gère le risque d'inflation. Les régimes de retraite et les assureurs qui offrent des rentes

indexées à l'indice des prix à la consommation (IPC) seront moins bien outillés pour couvrir leur passif contre le risque d'inflation à la suite de cette décision. Les participants à un régime d'accumulation de capital peuvent avoir des ORR dans leurs fonds à date cible comme élément de gestion de risque lié à l'inflation. En raison de la cessation d'émission d'ORR, l'inflation peut donc avoir des conséquences négatives sur la sécurité des prestations des participants de tous les régimes de retraite.

Même s'il existe d'autres options que les ORR au Canada pour gérer les risques associés à l'inflation, elles sont moins directes pour couvrir le risque d'inflation au pays, ne sont pas tout le temps appropriées ou disponibles dans toutes les situations et sont moins viables que les ORR. De plus, la négociation des ORR fournit des données permettant de déterminer les besoins de financement des régimes de retraite et sert de référence aux assureurs pour déterminer le coût de garantir des rentes indexées. Sans ces données, il y aura une volatilité accrue du passif des régimes de retraite et des exigences de financement.

Sans les protections offertes par les ORR, la couverture de l'inflation sera plus coûteuse et les Canadiens qui possèdent des produits liés à l'inflation (par le biais de placements individuels ou de leur participation à un régime de retraite) ou qui commencent à investir dans ces produits devront assumer des coûts plus élevés.

L'analyse référentielle et le financement des régimes de retraite

Le rendement des ORR canadiennes est utilisé comme référence pour déterminer le passif de divers régimes de retraite à prestations déterminées, y compris le passif qui sert de base aux exigences de financement. Sans les ORR, les promoteurs de régime de retraite perdront un signal de marché important de l'inflation à long terme, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la sécurité de la retraite des participants et sur l'exactitude des états financiers et des paiements forfaitaires versés aux participants qui terminent leur participation à un régime de retraite.

Demandes relatives aux ORR

Peu de liquidités sur le marché des ORR ne veut pas nécessairement dire que la demande est faible. Tout d'abord, les régimes de retraite utilisent souvent les ORR comme stratégie d'achat à long terme pour réduire les risques liés à l'inflation. Ensuite, gérer les risques relatifs à l'inflation avec des ORR est un processus dynamique qui dépend des anticipations inflationnistes et du taux de rendement actuel des obligations et du taux de rendement anticipé futur des obligations. Les taux de rendement des ORR historiquement faibles a probablement été la cause de la baisse de l'intérêt envers les ORR pendant un certain temps, mais ça ne veut pas dire que la demande sera toujours faible.

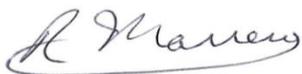
Émettre des ORR avec différentes échéances pourrait potentiellement améliorer les liquidités sur le marché.

Recommandations

L'ACARR recommande de recommencer les émissions d'obligations à rendement réel pour soutenir la viabilité à long terme des régimes de retraite canadiens et d'un système de pensions fonctionnel. Nous

recommandons aussi à Finances Canada de lancer une consultation plus vaste et approfondie afin de recueillir les commentaires des intervenants du marché financier.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Ric Marrero". The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal stroke.

Ric Marrero
Chef de la direction, ACARR

c. c.

L'honorable Chrystia Freeland, vice-première ministre et ministre des Finances
Erin Hunt, directrice générale, Division des crimes financiers et de la sécurité, ministère des
Finances Canada